



MAIRIE
de
BESSE-SUR-ISSOLE

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

F N° 07/2026

Le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE (VAR),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3,

VU le Code de la Route, article R.37-1,

CONSIDERANT qu'en raison du **CONCERT DES VOIX DEPARTEMENTALES, le mardi 4 Août 2026 à 21h**, il y a lieu d'interdire momentanément le stationnement et la circulation, sur le Parking du Pradon.

ARRETE

ARTICLE 1° : Le stationnement et la circulation seront interdits :

Sur le parking du Pradon : du lundi 3 Août 2026 midi au mercredi 5 Août 2026 8h.

Le parking sur le côté de la salle polyvalente reste accessible.

La circulation Bd Paul Bert et Place Souleyet est maintenue.

ARTICLE 2° : Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du code de la route.

ARTICLE 3° : Les barrières seront acheminées par les services techniques.

La mise en place des barrières et de la signalisation sera prise en charge par les services de police municipale.

La Police municipale sera présente de 19h à minuit.

ARTICLE 4° : La Gendarmerie Nationale et les services de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la Police Municipale
- Au Commandant de la communauté de Brigades de GONFARON –LE LUC (VAR)
- Aux services techniques municipaux.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

FAIT A BESSE-SUR-ISSOLE, LE 7 JUILLET 2026

**Le Maire
Paul BRULETTI**



Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – mairie.besse@wanadoo.fr - www.besse-sur-issolle.fr